



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 octobre 2020

Sessione di u 12 di ottobre di u 2020

Lieu : Bastia

Décision N° 2020-03

Objet : Individualisation des crédits au titre des aides aux communes, intercommunalités et territoires
Oggetu : Individualizazione di i crediti à titulu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii

L'an deux mille vingt, le douze octobre, la Chambre des Territoires convoquée le 2 octobre 2020 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ANGELINI Jean-Christophe, ARRIGHI Fabien, BERTOLOZZI Paul-Antoine, BIANCUCCI Jean, CARLOTTI Pascal, CECCALDI Attilius, DOMINICI Jean-Baptiste, GIUSEPPI Jean, LUCIANI Saveriu, LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCELLESI Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARTINETTI Achille, MORGANTI Jean-Toussaint, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SARGENTINI François, SAVELLI Pierre, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

Etaient absentes et ayant donné pouvoir :

Mme Lauda GUIDICELLI à M. Gilles SIMEONI
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI

Etait absente et excusée :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette

Etaient absents : Mmes et MM.

BORROMEI Vanina, CECCOLI François Xavier, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, POLI Antoine

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2020-4, relatif à l'individualisation des crédits au titre des aides aux communes, intercommunalités et territoires, et ses annexes.



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE** Du montant de 19,6 millions d'euros individualisés au titre des différents règlements des aides aux communes, intercommunalités et territoires et d'un taux de consommation des crédits de paiement de 95%.
- SE FELICITE** Du montant de 823 234 euros individualisés au titre des dispositions transitoires prises dans le cadre de la crise sanitaire.
- DEMANDE** Qu'une réflexion soit engagée sur l'organisation des territoires afin de permettre à tous les maires d'avoir accès à ces aides et qu'aucun ne s'en sente exclu.
- DECIDE** De faire de la territorialisation et de l'implication de la Chambre des Territoires un objectif central de cette nouvelle mandature.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni